

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Liste de diffusion : inscrivez-vous en ligne !

Si vous ne recevez pas encore le BSV Légumes, vous pouvez vous abonner en cliquant [ici](#)

2 pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



Les solutions de biocontrôle

[Liste des produits de biocontrôle](#)

Les résistances d'un bioagresseur sur une culture, vis-à-vis d'une matière active.

[Résistance aux produits phytosanitaires](#)

Prévisions météo

Besançon (25)

MERCREDI 18	JEUDI 19	VENDREDI 20	SAMEDI 21	DIMANCHE 22	LUNDI 23	MARDI 24
15° / 30° ▶ 10 km/h	15° / 32° ▶ 20 km/h	17° / 30° ▶ 20 km/h 45 km/h	16° / 32° ▶ 10 km/h	18° / 34° ◀ 10 km/h	21° / 34° ◀ 10 km/h 40 km/h	22° / 35° ◀ 15 km/h 40 km/h

Dijon (21)

MERCREDI 18	JEUDI 19	VENDREDI 20	SAMEDI 21	DIMANCHE 22	LUNDI 23	MARDI 24
14° / 31° ▶ 15 km/h	17° / 33° ▶ 20 km/h 40 km/h	16° / 34° ▶ 20 km/h	15° / 36° ▶ 15 km/h	18° / 35° ▲ 5 km/h	21° / 35° ◀ 5 km/h	22° / 34° ▲ 15 km/h

Nevers (58)

MERCREDI 18	JEUDI 19	VENDREDI 20	SAMEDI 21	DIMANCHE 22	LUNDI 23	MARDI 24
16° / 32° ▶ 15 km/h	16° / 34° ▶ 20 km/h	16° / 33° ▶ 15 km/h	15° / 36° ▼ 10 km/h	19° / 37° ▼ 10 km/h	22° / 36° ◀ 10 km/h	22° / 38° ▶ 15 km/h

Notes sur la biodiversité



Abeilles & Pollinisateurs

Les applications de produits phytopharmaceutiques sont régies par un arrêté de 2021, qui remplace celui de 2003, concernant la **"Protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques"**. Cet arrêté ne s'applique pas aux cultures jugées non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs, dont la liste est publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture. [Télécharger la liste des cultures non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs.](#)

Pour les produits jugés applicables, l'arrêté précise les plages horaires de pulvérisation, en l'occurrence : deux heures avant, et trois heures après la nuit. [Télécharger la note nationale abeilles et pollinisateurs.](#)



Vigilance face à l'ambroisie

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est extrêmement allergisant, c'est pourquoi sa **destruction doit être systématique**.

Pour **reconnaitre l'ambroisie et découvrir les différents moyens de lutte**, consultez la fiche « *Comment lutter contre l'ambroisie* » en annexe de ce BSV.

Ambroisie en bord de parcelle de pomme de terre, Tréclun (21), 16/06/25 (AL Galimard)



Des orages porteurs de grêle ont lourdement touché les exploitations du Val de Saône les 31 mai et 1^{er} juin. Le dispositif des Indemnités de Solidarité Nationale est en cours de reconnaissance.

Vous pouvez vous rapprocher de la DDT 21 ou de la Chambre d'agriculture 21 si vos parcelles sont concernées et non assurées.



Dégâts de grêle sur pomme de terre et oignon, Auxonne (21), 05/06/25 (AL Galimard)



POMME DE TERRE

Stade phénologique

17 parcelles sur les 18 du réseau ont pu être observées cette semaine, plus une parcelle hors réseau :

Département	Communes
Côte-d'Or	Chevigny-Saint-Sauveur, Fauverney, Féney (2), Noiron-Sous-Gevrey, Quetigny, Saint-Julien, Saulon-la-Chapelle, Tréclun, Orgeux
Doubs	Francois, Recologne
Jura	Augisey, Passenans
Nièvre	Pougny, Parigny-les-Vaux, Sauvigny
Haute Saône	Montagney

Les stades vont de la fermeture du rang à tubérisation avancée à 70 %.



*Parcelles de pomme de terre à Francois (25) et tubérisation variété
Chateau à St Julien (21), 16/06/25 (I Mahé et AL Galimard)*

Mildiou

Aucune parcelle ne présente de symptômes de mildiou.

L'analyse du risque est complétée par les données du modèle Miléos.

Le niveau de risque indiqué dans le BSV correspond à la réserve de spores potentiellement présente dans l'environnement et qui pourrait être contaminante si les conditions climatiques deviennent favorables.

- Lorsque la réserve de spores est nulle, des conditions climatiques favorables ne permettront pas une production significative de spores : le risque de mildiou est donc nul.
- Lorsque la réserve est faible ou moyenne, le niveau de risque doit être interprété en fonction des conditions climatiques, de l'environnement de la parcelle et de la sensibilité variétale.
- Lorsque la réserve est forte, le risque de mildiou est présent quelles que soient les conditions.

Important : le seuil de nuisibilité s'entend à partir du stade 30 % de levée.

Il est différent en fonction des sensibilités variétales, il est indiqué d'une couleur différente dans le tableau.

Station météo	Jours où le seuil de nuisibilité a été atteint								Pluie (mm) depuis 7 jours
	10/06	11/06	12/06	13/06	14/06	15/06	16/06	17/06	
(21) Bretenière									2
(21) Saulon-le-Rue									27,2
(21) Varois									18,3
(25) Rigney									6,4
(25) Vaux-les-Prés									35
(39) Passenans									4,4
(58) Nevers									10,7
(58) Pougny									16,4
(58) Urzy									10,1

	Seuil de nuisibilité faible
	Seuil de nuisibilité atteint pour variétés sensibles
	Seuil de nuisibilité atteint pour variétés sensibles et intermédiaires
	Seuil de nuisibilité atteint pour toutes les variétés, y compris résistantes

Le risque mildiou s'abaisse avec le retour des conditions météo chaudes et ensoleillées, les spores vectrices de la maladie étant détruites à partir de 30 °C.

La vigilance reste de mise en lien avec l'irrigation, surtout si elle intervient la nuit.

Alternaria

12 parcelles sont touchées par l'alternaria, de quelques feuilles à plusieurs plantes touchées, en particulier sur les variétés Samba, Gerry et Chérie.

Cette maladie de faiblesse touche les plantes subissant un stress (tassements, stress hydrique, mécanique, nutritionnel...) ou en fin de cycle.



Taches d'Alternaria à Orgeux (21), variété Samba et à Parigny (58), variété Cherie 16/06/25 (AL Galimard et J Nagopaé)

Doryphore

Des doryphores à tous les stades sont dénombrés dans 14 parcelles : quelques adultes sont dénombrés dans 6 parcelles, avec les premières pontes. Pour deux parcelles, les premiers foyers sont déjà présents.

Rappel des seuils de nuisibilité :

- en agriculture conventionnelle : présence en bordure de 2 foyers pour 1 000 m² (foyer : 1 ou 2 plantes avec au moins 20 larves **au stade grain de blé**).
- en agriculture biologique : présence en bordure de 2 foyers pour 1 000 m² (foyer : 1 ou 2 plantes avec au moins 20 larves **au stade éclosion**).

Le risque augmente, les parcelles sont à surveiller très attentivement.



Œufs de doryphore (orange, nombreux, cylindriques) à distinguer des œufs de coccinelle (jaune, petits, forme tonnelée) sur pomme de terre, Recologne (25), 17/06/25 (I Mahé)

Pucerons

13 parcelles comptent des pucerons, en faible intensité. L'intensité est très faible sur 12 parcelles, faible sur la 13^{ème}.

Les pucerons sont peu problématiques en tant que tels, mais ils peuvent être vecteurs de virus.



*Virus de la Mosaïque de la luzerne, Féney (21),
16/06/25 (AL Galimard)*

Les auxiliaires naturellement présents dans l'environnement permettent actuellement de réguler les populations. Des coccinelles sont présentes sur les 15 parcelles observées. Plus ponctuellement, des momies d'hyménoptères, larves de syrphes et œufs de chrysopes ont également été observés sur 13 parcelles.



*Œuf de chrysope, Montagney (70), 16/06/25
(C Stoehr)*

Observations diverses

La présence de *Nezara viridula*, punaise verte puante, se manifeste dans les parcelles de pomme de terre par le flétrissement et dessèchement du sommet des plantes, piqué par les juvéniles. Des punaises du genre *Lygus* commencent également à être observées.



Flétrissement apical et jeunes Nezara, Fénay (21) et Lygus, Noiron (21), (AL Galimard)

En résumé :

Maladies et ravageurs	Risque Pomme de terre	
Mildiou	Yellow	
Alternaria	Green	Yellow
Doryphore	Yellow	Red
Puceron	Green	

Légende	
Risque nul à faible	Green
Risque moyen	Yellow
Risque élevé	Red



OIGNON

Stade phénologique

13 des 14 parcelles du réseau ont été observées cette semaine :

Département	Communes
Côte-d'Or	Arc-sur-Tille, Binges, Bretenière, Domois, Fauverney, Féney, Quetigny
Jura	Maynal, Champdivers, Chaussin
Nièvre	Parigny-les-Vaux, Pougny
Haute Saône	Montagney

Oignons semés, oignons bulbilles, oignons mottes

Les oignons semés sont 5 à 7 feuilles.

Les oignons repiqués vont de 5 feuilles à pleine bulbaison.

Les oignons mottes sont à 6 feuilles.



Oignons repiqués, Parigny-les-Vaux (58), Oignons semés, Féney (21), 16/06/2025 (J Nagopaé et AL Galimard)

Mildiou

2 parcelles sur les 13 sont touchées par le mildiou, l'une ou la maladie est propagée, l'autre sur environ 10 % des plantes, mais l'intensité est faible.

Les conditions météo chaudes et ensoleillées prévues pour la quinzaine à venir sont défavorables au développement de la maladie. Les nuits fraîches et l'irrigation peuvent tout de même entretenir les foyers. La vigilance reste de mise.

Brûlure des feuilles (*Botrytis squamosa*)

2 parcelles sur les 13 présentent des symptômes de *Botrytis squamosa* sur environ 10 % des plantes avec une intensité faible.

Le risque se réduit avec les températures chaudes prévues.

Thrips

Des thrips sont observés dans 11 des 13 parcelles, sur 5 à 100 % des plantes, avec en moyenne 5 individus par plante.

La présence d'*Aélothrips*, thrips prédateur de *Thrips tabaci*, sur les parcelles témoigne de la régulation naturelle du ravageur.



Aélothrips, Parigny-les-Vaux (58), 16/06/25
(J Nagopaé)

Le risque se maintient, au vu des conditions chaudes et ensoleillées prévues d'ici 10 jours.

Mouches

Aucun dégât de Mouche de l'oignon ou de Mouche mineuse n'est à déplorer actuellement.

Observations diverses

Une parcelle présente une attaque de Teigne, en faible intensité. Ce ravageur est à surveiller, mais les dégâts qu'il engendre sont moins problématiques sur Oignon que sur Poireau.



Larve de Teigne, Montagney (70), 16/06/25
(C Stoehr)

Des punaises du genre *Lygus* sont parfois observées dans les parcelles d'oignons, sur les fleurs. Leur présence n'engendre aucun dégât sur cette culture.



Punaise Lygus, Parigny-les-Vaux (58), 16/06/25
(J Nagopaé)

En résumé :

Maladies et ravageurs	Risque Oignon
Mildiou	
Botrytis	
Thrips	
Mouche	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	



AUBERGINE SOUS ABRI

Cette semaine, 14 parcelles ont été observées. Les tunnels observés sont situés à :

Département	Communes
Côte-d'Or	Chevigny-Saint-Sauveur, Échenon, Flagey-lès-Auxonne, Messigny-et-Vantoux, Quetigny
Doubs	Bavans, Grosbois
Jura	Foucherans, Augisey, Maynal
Nièvre	Pougny, Sauvigny-les-Bois
Haute-Saône	Montagney
Saône-et-Loire	Saint-Pierre-le-Vieux

Les aubergines vont du stade 1^{ère} fleur ouverte à récolte.

Acariens

8 parcelles sur 14 notent la présence d'acariens, avec une fréquence de 20 à 40 % de plantes porteuses. L'intensité reste faible et localisée dans 7 parcelles, la 8^{ème} présente une intensité plus importante car des toiles sont déjà bien visibles depuis plus d'une dizaine de jours.

Les fortes températures annoncées dans les 10 jours à venir et d'autant plus sous-abris pourraient accélérer leur développement.

On observe sur 1 parcelle la présence d'acarien prédateur et sur 1 autre la présence de la cécidomyie *Feltiella*.



Si les auxiliaires autochtones ne suffisent pas à ralentir les populations d'acariens, des lâchers peuvent être réalisés. Attention à la compatibilité des traitements phytosanitaires s'il y en a.

Les acariens appréciant les faibles hygrométries et les fortes chaleurs, il est préconisé de blanchir les tunnels ou d'installer des filets d'ombrage afin de limiter la montée en température et de maintenir une hygrométrie plus importante. Ces paramètres sont par ailleurs favorables aux auxiliaires.



Présence de toile sur cette parcelle, Messigny (21),
16/06/25 (AL Galimard)

Doryphore

8 parcelles sur les 14 observées révèlent la présence du ravageur.

Il s'agit seulement de quelques individus isolés pour 5 parcelles, quelques foyers avec des plantes porteuses pour 2 tunnels et 1 parcelle très affectée.

A partir du moment où les premiers doryphores se sont reproduits, le risque augmente progressivement car les doryphores peuvent rapidement avoir un impact significatif sur la croissance des plantes, les larves étant très voraces.



Un ramassage manuel des individus permettra de ralentir le développement des populations.

Pucerons

Des pucerons sont observés dans 12 tunnels sur les 14 du réseau.

La fréquence de plants touchés va de 10 à 100 % des tunnels.

Sur l'ensemble du réseau, 5 parcelles comptabilisent moins de 10 pucerons/plant, 6 autres plusieurs petites colonies/plant et la dernière parcelle subit une grosse attaque généralisée.

La pression puceron s'intensifie avec les conditions météo des prochains jours, propices à leur développement : 18-25 °C.



Présence de miellat sur fruit suite à une forte présence de pucerons très tôt dans la saison, Pougny (58), 16/06/25 (J Nagopaé)



Des lâchers d'auxiliaires peuvent être réalisés, attention à la compatibilité des traitements phytosanitaires s'il y en a.

Déjà bien présents en plein-champs, les auxiliaires naturels sont en train de s'installer dans les cultures sous-abris. Sont donc observés cette semaine des coccinelles, *Aphidoletes*, chrysopes, syrphes, *Orius* et plus ponctuellement les punaises mirides.



Ponte de coccinelle, Messigny (21),
16/06/25 (AL Galimard)



Larve de coccinelle *Propylea*, Sauvigny
-les-Bois (58), 16/06/25 (J Nagopaé)



Larve de coccinelle *Scymnus*,
Quetigny (21), 16/06/25 (E Janoyer)

Nous vous proposons cette règle de décision technique pour la gestion des pucerons :

Si > 20% plants avec colonies **ET** moins de 3 auxiliaires/10 pucerons

- ▶ Traitement localisé sur jeune plant **OU**
- ▶ Traitement généralisé sur plant > 1,5 mois

Punaises phytophages

Cette semaine 5 parcelles sur 14 notent la présence de *Lygus* et 3 parcelles avec *Nezara viridula*, à hauteur de 5-25 % des plantes avec boutons piqués.



Inflorescence desséchée,
Sauvigny-les-Bois (58), 16/06/25 (J Nagopaé)

Observations diverses

La majorité des parcelles présentent des thrips.

En résumé :

Maladies et ravageurs	Risque Aubergine
Acarien	
Doryphore	
Puceron	
Punaises phytophages	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	



CONCOMBRE SOUS ABRIS

Cette semaine, 14 des 15 tunnels de concombres du réseau ont été observés à :

Département	Communes
Côte-d'Or	Chevigny-Saint-Sauveur, Échenon, Flagey-lès-Auxonne, Messigny-et-Vantoux, Quetigny
Doubs	Bavans, Grosbois
Jura	Foucherans, Augisey, Saint Lamain
Nièvre	Pougny, Sauvigny-les-Bois
Haute-Saône	Montagney
Saône-et-Loire	Saint-Pierre-le-Vieux

Les 14 parcelles suivies vont au stade formation des fruits à récolte.

Oïdium

Une des 14 parcelles présente des symptômes d'oïdium, sur 25 % des plantes et quelques taches. Le risque d'oïdium se maintient, les nuits fraîches (en dessous de 15 °C) et humides annoncées lui sont propices. Rester vigilant sur l'aération des abris et surtout à la proximité des courgettes. En effet les souches présentes sur les 2 cultures sont identiques.

Pucerons

12 parcelles sur les 14 observées notent la présence du bioagresseur. Sur 5 parcelles, quelques individus isolés sur quelques plantes sont notés. Sur les 7 parcelles restantes, on remonte plusieurs colonies sur 20 à 70 % des plantes.

Le risque se maintient à un niveau moyen/fort.

Toutes les parcelles du réseau notent la présence des coccinelles, des momies d'hyménoptères, quelques syrphes, chrysope et *Orius*.



Cocon de chrysope, Grosbois (25),
16/06/25 (I Mahé)



Auxiliaire Nabide, Bavans (25),
16/06/25 (I Mahé)



Larve de syrphid, Montagney (25),
16/06/25 (C Stoehr)

En cas de traitement nécessaire pour gérer les populations de pucerons, privilégiez des produits de biocontrôle. Des lâchers d'auxiliaires pourront être réalisés 10 j après traitement.

Thrips

La présence du ravageur se généralise, en effet 12 parcelles sur les 14 observées notent sa présence.

Sur les 12 parcelles, 5 à 72 % des plantes sont touchées. Et sur 2 de ces parcelles, les dégâts sont aussi visibles sur fruits piqués allant jusqu'à 30 % des plantes impactées.

Le risque s'élève car la température sous serre se maintient dans son optimum, à savoir entre 25 et 30 °C.



Des lâchers d'auxiliaires peuvent être réalisés, attention à la compatibilité des traitements phytosanitaires s'il y a.



Punaise anthocoride *Orius* prédatrice de thrips,
Sauvigny-les-Bois (58), 16/06/25 (J Nagopaé)

Acarien

7 parcelles notent la présence d'acariens, avec des intensités différentes : 6 parcelles avec quelques plantes présentant quelques piqures et 1 parcelle avec des toiles généralisées. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un tunnel peu aéré où les acariens trouvent les conditions de températures adéquates pour leur développement.

On note la présence de la cécidomyie *Feltiella*, prédatrice d'acariens, dans 1 tunnel.



Une vigilance sur l'aération des tunnels permet de maintenir un risque faible. La brumisation peut également ralentir le développement des populations si cela est possible. De même que pour les aubergines, il est préconisé de blanchir les tunnels ou d'installer des filets d'ombrage afin de limiter la montée en température et de maintenir une hygrométrie plus importante. Ces paramètres sont défavorables aux acariens tétranyques et favorables aux auxiliaires.

Observations diverses :

1 parcelle présentant quelques aleurodes. Risque faible pour le moment.

Auxiliaires

Les coccinelles *Scymnus*, les punaises *Macrolophus* et les *Nabides* sont les auxiliaires observés cette semaine

En résumé :

Maladies et ravageurs	Risque Concombre	
Oïdium		
Acarien		
Puceron		
Thrips		

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	



TOMATE SOUS ABRIS

Cette semaine, 15 parcelles sur les 16 du réseau ont été observées, ainsi qu'une parcelle flottante :

Département	Communes
Côte-d'Or	Échenon, Féney, Flagey-lès-Auxonne, Messigny-et-Vantoux, Quetigny
Doubs	Bavans, Grosbois, Franois
Jura	Foucherans, Maynal, Saint-Lamain
Nièvre	Pougny, Sauvigny-les-Bois
Haute-Saône	Montagney
Saône-et-Loire	Saint-Pierre-le-Vieux

Les tomates vont du stade fleur en bouton à récolte.



Tomates en cours de murissement, Sauvigny-les-Bois (58) et Quetigny (21), 16/06/25 (J Nagopae et E Janoyer)

Mildiou

La maladie est absente de réseau de parcelle cette semaine. Attention toutefois à l'irrigation et notamment à l'aspersion dans les tunnels qui pourrait favoriser l'apparition de la maladie. Avec des températures sous serre > 25 °C le risque reste faible mais l'humidité peut lui être bénéfique, il faut rester vigilant. L'irrigation par goutte-à-goutte est à privilégier pour éviter de mouiller les feuilles des tomates.

Cladosporiose

3 parcelles présentent des taches de cladosporiose sur quelques plantes seulement. Dont 2 parcelles avec plus de 20 % de pieds touchés.

Le risque reste faible à cause des températures chaudes, attention toutefois aux tunnels où les densités de plantations sont élevées et les feuilles se touchent.

Les premiers symptômes apparaissent en général sur les variétés les plus sensibles à la maladie.



A noter qu'il existe des variétés tolérantes à la cladosporiose.



Symptôme de Cladosporiose visible sur et sous la feuille, Surgy (58), 16/06/2025 (J Nagopaé)

Pucerons

9 parcelles notent la présence de pucerons, sur les 16 observées. Pour 7 parcelles quelques colonies sur 5 à 50 % des plants et pour les deux dernières les infestations sont plus généralisées.

Le risque s'élève avec des températures propices à leur développement sous serre.

Les auxiliaires observés cette semaine sont des momies, des punaises mirides, Orius et les larves de syrphes. Un tunnel n'observe pas du tout d'auxiliaires. En général, ils sont beaucoup moins visibles sur cette culture que sur concombres ou aubergines.



Bon travail de prédation de Praon volucre caractérisé ici par les momies Chevigny-Saint-Sauveur (21), 16/06/25 (AL Gallimard)

Aleurodes

2 parcelles sont concernées par le ravageur à hauteur de 5-10 % des plantes touchées par quelques individus.

Le risque reste faible.

En résumé :

Maladies et ravageurs	Risque Tomate
Cladosporiose	A surveiller
Mildiou	A surveiller
Aleurode	
Puceron	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	

PROCHAIN BSV le 2 juillet 2025

Biodiversité et santé des agrosystèmes

Ces **notes biodiversité** visent à accompagner la démarche agroécologique portée par le bulletin de santé du végétal.



Bulletin rédigé et édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté à partir des observations réalisées par : CRA BFC, CA 21, CA 39, CA 58, CA 71 et Bio Bourgogne-Franche-Comté. Remerciements à Terre Comtoise et aux propriétaires des stations météo pour la mise à disposition de leurs données météo afin de faire tourner le modèle Mileos.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures, et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

CAMPAGNE 2025

Fiche
CULTURES

**Comment
lutter contre
l'ambroisie ?**



Comment lutter contre l'ambroisie ?

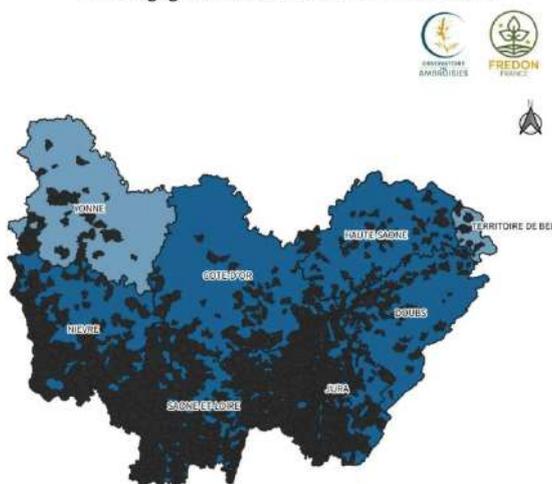
L'ambroisie est une plante invasive et allergisante qui colonise de plus en plus notre région Bourgogne - Franche-Comté, notamment la Saône-et-Loire, la Nièvre et le Jura.

Elle est surtout présente dans les parcelles ou les cultures de printemps telles que tournesol et soja sont fréquentes. Les solutions de désherbage sont plutôt limitées sur ces 2 cultures et pas toujours très efficaces. Outre ces problèmes de santé publique, sa nuisibilité est importante dans ces cultures. La mauvaise gestion des bords de chemin, des bordures de parcelle, des intercultures et un mauvais nettoyage des outils participent également à la dissémination de l'ambroisie.

Physiologie de l'adventice pour adapter la lutte

L'ambroisie est une plante de la famille des astéracées (famille du tournesol). Cette plante invasive, originaire d'Amérique du Nord, à fort pouvoir de dispersion, est devenue très présente dans le sud de la région Bourgogne - Franche-Comté et commence à s'implanter dans le nord de la région.

Etat des connaissances sur la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en Bourgogne Franche Comté entre 2002 et 2022



Elle colonise les friches, le long des cours d'eau, les bords de route, de chemin et les cultures de printemps comme le tournesol et le soja qui sont délicates à désherber.

L'ambroisie est une plante annuelle relativement tardive qui germe d'avril à juillet. D'août à septembre, elle émet des pollens qui sont une des principales sources d'allergies et de problèmes respiratoires en France et notamment dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La production de pollen et de graines est importante (1 milliard de grains de pollen/plante et plus de 3 000 graines/plante).

Les graines d'ambroisie ont une forte dormance et ont une capacité à germer et lever à des profondeurs importantes (jusqu'à 8 cm). Seulement 20 % des graines perdent leur aptitude à germer au bout d'un an. Son Taux Annuel de Décroissance (TAD) est faible. Chaque année, le nombre de semences viables diminue proportionnellement à la valeur du TAD. Ainsi, près de 30 % des graines produites une année donnée seront encore aptes à la germination 5 ans plus tard.

Le développement végétatif très rapide avec des levées parfois tardives rend l'ambroisie très concurrentielle vis-à-vis des cultures de printemps.

Reconnaître l'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)

Les cotylédons sont charnus, moyens et elliptiques ou oblovaux.

La plantule est poilue avec des feuilles opposées.

Les 2 premières feuilles sont lobées ou divisées. Leurs nervures blanchâtres sont bien visibles.

A ce stade, l'ambrosie peut se confondre avec l'anémis des champs.



Plantule



La plante est d'un vert franc des 2 côtés (risque de confusion avec l'armoise commune qui a une face inférieure gris argenté). Elle est profondément découpée. Elle n'émet pas d'odeur spécifique quand on la froisse.



La tige est couverte de poils et devient rougeâtre sur les plantes âgées.



L'ambrosie est monoïque : sur un même pied, on trouve des fleurs mâles qui émettent le pollen (au sommet des tiges) et des fleurs femelles qui, une fois fécondées par le pollen, forment les semences (à l'aisselle des feuilles sous l'inflorescence mâle).



Stratégie de lutte

ACTIVER LES LEVIERS AGRONOMIQUES

Rotation + Travail du sol (Déchaumage et faux-semis) + Date de semis = Gestion de la flore améliorée

Les possibilités de destruction de l'ambrosie sont peu nombreuses. De plus, elle a une grande capacité à faire beaucoup de graines persistantes. Néanmoins, il **est indispensable d'utiliser en préalable les leviers agronomiques dès l'apparition des premières plantes** avant de concevoir une stratégie pluriannuelle de désherbage chimique.

Rotation des cultures

Dans les parcelles contaminées, il faut éviter le retour de cultures à risque (tournesol et soja) qui en cas de mauvaise maîtrise de l'ambrosie par les herbicides vont favoriser la production de nouvelles graines.

L'introduction de davantage de cultures d'hiver limite la progression de l'ambrosie, notamment le colza qui couvre bien le sol jusqu'à la récolte et empêche les levées avant la moisson.

Gestion de l'interculture : déchaumage et faux semis

Les graines d'ambrosie restent aptes à germer pendant de longues années, **l'enfouissement par le labour même occasionnel n'a donc aucun effet sur la maîtrise de cette adventice.**

L'ambrosie lève souvent dans les céréales ou le pois protéagineux, un peu avant la récolte ou après la moisson.

L'interculture d'été est donc une période propice à la mise en œuvre de déchaumages superficiels qui peuvent détruire les adventices levées et viser un rôle de faux semis.

Sur les parcelles les plus sales, plusieurs faux semis réalisés à 10-15 jours d'intervalle, toujours à la même profondeur ou de plus en plus superficiellement et rattachés en surface (pour avoir un bon contact terre/graine) permettent de faire germer un maximum de graines. Les conditions météorologiques et l'humidité du sol sont toutefois déterminantes pour la réussite de cette technique.

Les meilleurs outils sont ceux qui travaillent le plus superficiellement, en particulier, les herse de déchaumage (Ecomulch-Magnum), les bèches roulantes (Duro compil), les vibro-déchaumeurs (Kongskilde, vibro-till) et les déchaumeurs à disques indépendants (Vad, Carrier, Agrisem, Discomulch...), voire les herse étrilles sur sols déjà travaillés.

Ces faux semis soignés permettent d'épuiser une partie du stock semencier. Cette intervention doit être réalisée juste après la récolte ou lors d'une période favorable toujours avant la floraison des ambrosies ; un second déchaumage est parfois nécessaire pour détruire les relevées qui peuvent encore fleurir.

Les parcelles infestées d'ambrosie ne se prêtent pas bien à la mise en place d'interculture. Dans ces situations, il est toutefois possible d'envisager des semis de couverts à partir de mi-août après des déchaumages pour faire lever et détruire les ambrosies.



Attention PAC : BCAA 6 « couverture des sols pendant la période hivernale » (hors Zone Vulnérable Nitrate)

Depuis 2023, la conditionnalité des aides PAC, impose pour les intercultures longues une couverture végétale qui doit être mise en place après la récolte pendant une période de 6 semaines au choix de l'exploitant entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre. Les couverts suivants sont autorisés : couverts semés, repousses, mulch, cannes ou chaumes du précédent.

Ainsi s'il est prévu de déchaumer au cours de l'été pour déstocker au maximum des graines d'ambrosies, il faudra nécessairement implanter un couvert ensuite. Lors de la déclaration PAC en mai, il faut donc penser à déclarer une date de couvert compatible : par exemple du 15 septembre au 1^{er} novembre.

Remarque : en Zone Vulnérable, la Directive Nitrate continue de s'appliquer. Les couverts d'intercultures longues doivent être présents 2 mois minimum et au moins jusqu'au 15 octobre. Les repousses sont autorisées uniquement dans la limite de 20% des intercultures. En ZAR (zones d'action renforcées) et TE (territoires à enjeu), d'autres mesures existent : implantation du couvert au plus tard le 10 septembre, pas de repousses.

Cette contrainte réglementaire d'implanter un couvert a de nombreux intérêts agronomiques, même en cas de semis tardif (fin août jusqu'à mi-septembre). Il se rentabilise à court ou long terme par :

- Le piégeage de l'azote du sol pour éviter sa lixiviation (« lessivage »).
- L'amélioration de la fertilité du sol au fil des années, de la structure et la porosité du sol.
- La limitation de l'érosion, de la battance et du ruissellement.
- L'augmentation de la teneur en matière organique du sol et de la réserve en eau ainsi que la biodiversité et l'activité microbienne du sol.
- La remobilisation des éléments minéraux du sol.

Décalage des dates de semis des cultures de printemps

Le retard des dates de semis après une préparation anticipée ou un faux semis peut limiter la pression des ambrosies dans le tournesol et surtout le soja. (qui peut être semé sans perte de rendement jusque mi- mai)

Eviter la contamination des parcelles

Les adventices, comme l'ambrosie, ne sont pas présentes dans toutes les parcelles : il est donc primordial de veiller à ne pas « contaminer » les parcelles propres.

Si possible, détourner les zones sales et les récolter en dernier. Nettoyer soigneusement la moissonneuse après la moisson, de préférence sur une aire dédiée.

Veiller également à nettoyer les outils de travail du sol en passant d'une parcelle « contaminée » à une parcelle indemne d'ambrosie.

En bordure de parcelle, le retard des 1^{er} broyages ou fauches au stade boutons des ambrosies limite l'émission de pollen. Un broyage trop précoce peut favoriser l'émission de nouvelles tiges rampantes difficiles à détruire et aptes à fleurir et produire des graines.

RÉUSSIR SON DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE

Être attentif aux conditions d'application

Semer sur une parcelle propre.

Chaque type de produits a besoin de conditions particulières.

Les produits racinaires ont des efficacités influencées par la matière organique des sols et le taux d'argile. Les sols riches en argile séquestrent le produit. L'humidité du sol au moment du traitement est déterminante pour que le produit soit mobile dans le sol. Le traitement doit être réalisé sur sols humides. Les sols trop mottés ou avec beaucoup de débris végétaux limitent l'efficacité de ce type de traitement.

Les produits foliaires nécessitent un temps poussant et un niveau d'hygrométrie au moment du traitement d'au moins 70 % (90 % est encore mieux).

Les sulfonilurées (voir tableau suivant) ont une action à la fois racinaire et foliaire.

Il faut également éviter les applications en période chaude. Si les bonnes conditions de traitement ne sont pas présentes, il est conseillé de différer le traitement.

Traiter des adventices jeunes

Les plantes jeunes sont plus sensibles. Après le stade 6 feuilles de l'ambrosie, les produits sont très peu efficaces.

Alterner les produits et les modes d'action

En plus de la mise en place des mesures préventives ou mécaniques, il existe différentes stratégies chimiques qui apportent des résultats intéressants sur l'ambrosie. **Toutefois, il est illusoire de penser éradiquer des levées d'ambrosies importantes (souvent plus de 200 plantes/m²) avec seulement des herbicides !**

Il est indispensable d'utiliser dans la rotation, des herbicides aux modes d'action différents pour éviter l'apparition de plantes résistantes. L'utilisation répétée de matières actives de la même famille avec le même mode d'action (classement établi par l'**HRAC - Herbicide Resistance Action Committee**) sur de fortes populations d'adventices conduit à court ou à moyen terme à la sélection d'individus résistants.

Aux USA, l'ambrosie a développé sur certaines zones des **résistances** au glyphosate.

L'utilisation répétée dans la rotation de sulfonilurées (LEVTO WG, CASPER, PULSAR 40, EXPRESS SX ...) pourrait conduire à une inefficacité de cette famille chimique, ce qui rendrait la lutte contre l'ambrosie encore plus complexe. Il est ainsi déconseillé d'utiliser un herbicide du groupe **2** plus d'une année sur trois.

 **Attention** : La résistance s'installe en Bourgogne - Franche-Comté. Depuis 2020, plusieurs échantillons analysés en Saône-et-Loire révèlent qu'environ 20 % des ambrosies sont résistantes au tribénuron (EXPRESS SX) et à l'imazamox (PULSAR 40).

Groupe HRAC*	Famille d'herbicide	Exemple de produits assez efficaces sur amброisie			
		Tournesol	Soja	Maïs	Interculture
2	Sulfonylurées Triazolopyrimidines Imidazolinones	Imazamox (PULSAR 40, PASSAT PLUS, DAVAI) sur variétés résistantes à l'imazamox : Clearfield® et Clearfield+® Tribénuron-méthyle (EXPRESS SX) sur variétés résistantes au tribénuron- méthyle : ExpressSun®)	Imazamox (PULSAR 40, DAVAI, CORUM)	Foramsulfuron et Thiencarbazone-méthyl (MONSOON ACTIVE, MONDINE) Prosulfuron (CASPER, PEAK)	
4	Acide aryloxyacétique Acide benzoïque	Halauxifen (VIBALLA)		Dicamba (BANVEL4 S, CASPER, CONQUERANT)	
5	Triazine			Terbuthylazine (CALARIS)	
5	Urées substituées	Métobromuron (PROMAN, INIGO)	Métobromuron (PROMAN, INIGO)		
6	Benzothiadiazones		Bentazone (BASAGRAN SG, CORUM)	Bentazone (BENTA 480 SL...)	
27	Tricétone Isoxazole			Isoxaflutole (MERLIN FLEXX, ADENGO XTRA) Mésotrione (CALLISTO,...) Sulcotrione (RIKKI, DECANO...) Tembotrione (LAUDIS, CAPRENO)	
9	Amino-phosphanate-glycine				Glyphosate
4	Acides phénoxy- carboxyliques Acides picoliniques			Clopyralid (LONTREL SG)	2,4-D (CHARDOL 600)

Légende : ● Efficacité insuffisante < 70 %
● Efficacité moyenne 70 à 85 %
● Bonne efficacité > 85 %
* HRAC (Herbicide Resistance Action Committee)

PROGRAMME DE DÉSHÉBAGE DURABLE

Colza

Le colza couvre bien le sol et limite le développement de l'ambrosie. La lutte s'opère sur les levées qui apparaissent après la récolte (déchaumage et faux semis).

Céréales à paille

Les levées peuvent débuter tôt sur des cultures couvrant mal le sol. Il est possible de traiter de 1 à 2 nœuds de la céréale avec une association d'hormones (BOFIX, LONPAR, DUPLOSAN SUPER, FLORID, PIXXARO EC...) efficace également en présence de vivaces. (éviter les matières actives du groupe 2 – sulfonylurée pour ne pas accroître le risque de résistance.

La herse étrille entre 1 et 2 nœuds n'est efficace que sur des adventices jeunes (cotylédons à 2 feuilles).



Pois protéagineux

Sur pois protéagineux de printemps, il est possible d'intervenir en post levée sur des ambrosies jeunes (moins de 4 feuilles) avec CORUM 1,25 l/ha + adjuvant (DASH) ou en fractionnant en 2 interventions : CORUM 0,6 l/ha + adjuvant (DASH) entre 2 et 3 feuilles puis CORUM 0,6 l/ha + adjuvant (DASH).

Les interventions mécaniques avec une herse étrille sur adventices de moins de 3 feuilles sont efficaces et possibles du stade 1 feuille jusqu'à l'apparition des vrilles, idéalement avec 3 jours sans pluie avant et après l'intervention.

Soja

Seules 2 matières actives efficaces sur ambrosie sont utilisables sur soja :

- Le métobromuron (PROMAN / INIGO) en prélevée,
- L'imazamox (PULSAR 40, DAVAI) en post levée.

Dans les situations faiblement infestées (moins de 20 plantes levées/m²), le désherbage en post levée sur adventices jeunes avec PULSAR 40 peut suffire.

La double application est la plus efficace. Pour cela, la première intervention doit être précoce : à partir de 2 feuilles unifoliées jusqu'à 1 feuille trifoliée (18 à 28 jours après le semis).

Seules les adventices jeunes de 2 à 6 feuilles sont sensibles ; au-delà l'efficacité décroît. La deuxième intervention se fait 6 à 10 jours après.

Une phytotoxicité passagère peut intervenir sans incidence systématique sur le rendement.



Semis	Germination	2 feuilles unifoliées	Premières feuilles trifoliées	Stade 3-4 Feuilles	Début floraison	Coût (€/ha)
		PULSAR 40 0,25 à 0,5 l + ACTIROB B 1 l ou DASH HC 0,25 à 0,5 l	PULSAR 40 0,6 l + ACTIROB B 1 l ou DASH HC 0,6 l			50 à 62
			PULSAR 40 0,6 l + (ACTIROB B 1 l ou DASH HC 0,6 l)	PULSAR 40 0,6 l + ACTIROB B 1 l ou DASH HC 0,6 l		66
<i>Premier passage possible dès 2 feuilles vraies du soja (bbch10) à 6 à 10 jours d'intervalle</i>						

Si le risque ambrosie est plus important, un programme avec les 2 matières actives peut être nécessaire. Un traitement de prélevée seul est insuffisant.

Semis	Germination	2 feuilles unifoliées	Premières feuilles trifoliées	Stade 3-4 Feuilles	Début floraison	Coût (€/ha)
PROMAN* 1,5 à 2 l			PULSAR 40 0,6 l + ACTIROB B 1 l ou DASH HC 0,6 l	PULSAR 40 0,6 l + ACTIROB B 1 l ou DASH HC 0,6 l		117 à 147

* PROMAN apporte toute son efficacité à partir de 2 l/ha ou mieux 2,5 l/ha.

Attention à la sélectivité, d'après la firme Belchim :



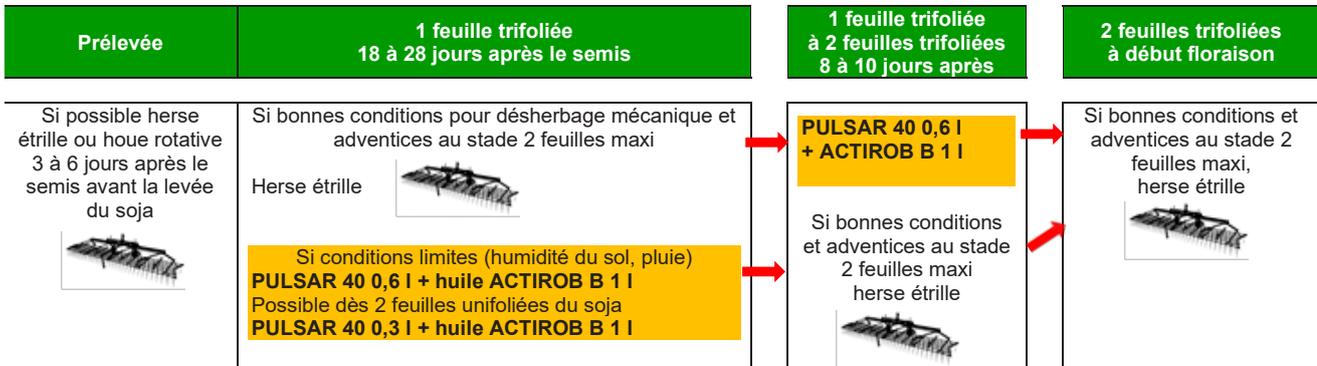
- Ne pas utiliser si le taux d'argile est inférieur à 15 %.
- Maxi 1,5 l/ha si taux d'argile est compris entre 15 et 30 % d'argile.

Dans les situations très infestées (+ 200 ambrosies /m²), la culture du soja est déconseillée.

Nos observations d'essais montrent aussi clairement que le soja répond bien en termes de rendement au semis direct et que l'absence de travail du sol retarde et limite très fortement la levée des ambrosies (nombre de levées divisé par 10).

L'utilisation de la herse étrille ou de la houe rotative permet d'améliorer l'efficacité du désherbage. Dans ce cas, il faut soigner la préparation du sol (semis direct impossible) pour faciliter le passage des outils, augmenter la densité de semis (+ 10 %) et la profondeur de semis (4 cm).

Désherbage mécanique et chimique du soja



Le binage seul associé à l'application d'herbicides ne permet pas de maîtriser le salissement sur le rang. Il doit être associé avec des passages de herse étrille. Le binage assure néanmoins la destruction dans l'inter-rang d'adventices plus développées, mais il implique de semer à grand écartement (35 à 45 cm), ce qui favorise le développement et les levées d'adventices.

Tournesol

L'ambrosie appartient à la famille des astéracées (composées) comme le tournesol.

Ces deux plantes ont le même cycle végétatif (levée d'avril à juin, floraison en juillet et août, maturité des graines de septembre à octobre). L'ambrosie pose donc de grosses difficultés de désherbage dans cette culture, qui nécessite du temps pour lever et couvrir le rang. Si le désherbage a échoué, l'ambrosie peut dépasser le tournesol dès juillet et compromettre la récolte.



Dans les situations très infestées, la culture du tournesol est donc déconseillée (dans certaines parcelles, il peut lever plus de 200 ambrosies /m²).

En situations peu infestées (moins de 20 plantes/m²), le désherbage de prélevée avec des produits moyennement efficaces (PROMAN 2 l/ha) peut être complété par un binage sur jeunes ambrosies.

Pour les situations les plus à risque (plus de 20 ambrosies/m² attendues), un programme de désherbage spécifique est conseillé.

	Prélevée	2 F	4 F	6 F	8 F et après (effet parapluie)	Coût (€/ha)
Variétés classiques	PROMAN* 1,5 à 2,5 l/ha			VIBALLA 1 l/ha		99 à 119
Variétés ExpressSun® Résistant au Tribénuron-méthyl		EXPRESS SX 30 g/ha + TREND 90 0,1 %		EXPRESS SX 30 g/ha + TREND 90 0,1 %		60
		<i>A partir de 5-6 feuilles pointantes :</i>		EXPRESS SX 45 g/ha + VIBALLA 1 l/ha + TREND 90 0,1%		89
		EXPRESS SX 25 g/ha + TREND 90 0,1 %		EXPRESS SX 20 g/ha + VIBALLA 1 l		89
Variétés Clearfield® et Clearfield+® Résistantes à l'imazamox	PROMAN * 1,5 à 2,5 l/ha	PASSAT PLUS 1 l/ha		PASSAT PLUS 1 l/ha		111 à 145
		PASSAT PLUS 1 l/ha		VIBALLA 1 l/ha **		122 à 152

* : En prélevée : PROMAN 1,5 l sur les sols avec moins de 15 % d'argile, PROMAN 2 l sur les sols avec 15 à 30 % d'argile et PROMAN 2,5 l sur les sols avec plus de 30 % d'argile

** : Non cautionné par les firmes. Sous la responsabilité de l'utilisateur.

PASSAT PLUS et EXPRESS SX : Intervenir en post levée sur les jeunes ambrosies (2 à 6 feuilles maxi) pour une efficacité maximum, renouvelé 8 à 10 jours plus tard.

VIBALLA (halauxifen-méthyl 3,13 g/l) est très performante sur amброisie, même développée jusqu'à 10 cm, et **peut être utilisé sur toutes les variétés**. Mais sa sélectivité peut être limitée : ne pas intervenir avant le stade 5^{ème} et 6^{ème} feuilles pointantes, et au moins 1 mois après le semis. Utiliser sur des plantes en bon état végétatif. Eviter les températures supérieures à 25°C et les amplitudes thermiques de plus de 15°C.

Maïs

Quelques herbicides de prélevée apportent une efficacité satisfaisante en situations très peu infestées :

ADENGO XTRA 0,33 l/ha (1 fois tous les 2 ans)

ou MERLIN FLEXX 1,4 l/ha + ISARD 1 l/ha.

Pour les situations plus à risque, les produits de post levée sont plus efficaces et **indispensables**.

Plusieurs solutions sont envisageables en post levée. Les produits à base de sulcotrione et/ou de thiencarbazone-méthyl sont à utiliser en fonction du stade de l'ambrosie, le dicamba apporte également une certaine efficacité.

Désherbage en post levée sur maïs

Stade de l'ambrosie	Doses /ha conseillées
Cotylédons à 2 feuilles	DECANO 0,3 l
4 feuilles	DECANO 0,75 l DECANO 0,5 l + CASPER 0,1 kg Si graminées : DECANO 0,5 l + PAMPA 0,5 l + PEAK 6 g SOVERAIN OD 1 l + PEAK 6 g MONSOON ACTIVE 1 l
6 feuilles	DECANO 1 l DECANO 0,8 + CASPER 0,15 kg Si graminées : DECANO 0,75 l + PAMPA 0,75 l + PEAK 6 g SOVERAIN OD 1,5 l + PEAK 6 g MONSOON ACTIVE 1,5 l

Ces applications peuvent être complétées par un binage pour améliorer les résultats et surtout gérer les relevées.

Interculture

Un ou deux déchaumages sont indispensables pour maîtriser les repousses après les moissons d'été.

Un traitement chimique ne doit s'envisager qu'en présence de vivaces (chardon, liseron, chiendent ...). Une application après redémarrage de la végétation avant la floraison permet de bloquer la pollinisation de l'ambrosie (720 à 1080 g/ha de glyphosate complété par 1,5 l de CHARDOL 600 (2,4-D)) pour améliorer l'efficacité (suivant les conditions de traitement, complété par des adjuvants).



L'utilisation du glyphosate est interdite en cas de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes.

Des arrêtés préfectoraux (ex : Côte d'Or, Nièvre, Yonne...) rendent la destruction de l'ambrosie obligatoire : dans ce cadre, la dose de glyphosate/ha/an peut être portée à 2880 g (au lieu de 1 080 g), toujours uniquement en situation de non-labour et en respectant les ZNT (zones non traitées eau), les DSPPR (Distance de sécurité des personnes présentes et des riverains) définies dans l'AMM des produits commerciaux ainsi que les interdictions spécifiées dans les périmètres de captage.

Principales Caractéristiques des produits phytosanitaires cités dans cette fiche

PRODUITS	Matières actives	Doses homologuées
ADENGO XTRA	Isoxaflutole 225 g/l + thiencarbazone méthyl 90 g/l + cyprosulfamide 150 g/l	Maïs : 0,44 l/ha
BANVEL 4 S	Dicamba 480 g/kg	Maïs : 0,6 l/ha
BOFIX	Fluroxypyr-méptyl 57.6 g/l + MCPA 238.2 g/l + clopyralid 26.4 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle, avoine : 2,5 l/ha
CALARIS	Mésotrione 70 g/l +terbutylazine 330 g/	Maïs : 1l/ha
CALLISTO	Mésotrione 100 g/l	Maïs : 1,5 l/ha
CAPRENO	Tembotrione 345 g/l + thiencarbazone méthyl 68 g/l + isoxadifen-éthyl 134 g/l	Maïs : 0,29 l/ha
CASPER	Prosulfuron 50 g/kg+ dicamba 500 g/kg	Maïs : 0,3 kg/ha
CHARDOL 600	2,4-D : 600 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle : 1,25 l/ha
CONQUERANT	Dicamba 600 g/kg + tritosulfuron 125 g/kg	Maïs : 0,4 kg/ha
CORUM	Bentazone 480 g/l + imazamox 22,4 g/l	Soja, pois protéagineux : 1,25 l/ha
DAVAI	Imazamox 80 g/l	Tournesol, Soja : 0,65 l/ha
DECANO / RIKKI	Sulcotrione 300 g/l	Maïs : 1,5 l/ha
DUPLOSAN SUPER	Mécoprop-P 130 g/l + dichlorprop-P 310 g/l + MCPA 160 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle avoine : 2,5 l/ha
EXPRESS SX	Tribenuron methyl 50 %	Tournesol : 60 g/ha
FLORID	Florasulame 25 g/l + clopyralid : 300 g/L	Blé, orge d'hiver, seigle avoine : 0,15 l/ha
LAUDIS	Tembotrione 20 % + isoxadifen-éthyl 10 %	Maïs : 0,5 kg/ha
LONPAR	2,4-D 180.73 g/l + clopyralid 46.12 g/l + MCPA : 214.5 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle avoine : 2 l/ha
LONTREL SG	Clopyralid 720 g/kg	Mais, colza : 0,174 kg/ha
MERLIN FLEXX	Isoxaflutole 44 g/l + cyprosulfamide 44 g/l	Maïs : 2,25 l/ha
MONSOON ACTIVE /MONDINE	Thiencarbazone-méthyl 10 g/l + foramsulfuron 30 g/l + cyprosulfamide 15 g/l	Maïs : 1,5 l/ha
PAMPA	Nicosulfuron 40 g/l	Maïs : 1,5 l/ha
PASSAT PLUS	Imazamox 25 g/	Tournesol : 2 l/ha
PEAK	Prosulfuron 750 g/kg	Maïs : 20 g/ha
PIXXARO EC	Fluroxypyr 403 g/l + halauxifène-méthyl 12.5 g/l + cloquintocet-mexyl 12 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle : 0,5 l/ha, avoine d'hiver : 0,25 l/ha
PROMAN /INIGO	Métobromuron 500 g/l	Tournesol, Soja : 3 l/ha :
PULSAR 40	Imazamox 40 g/l	Tournesol, Soja : 1,25 l/ha
SOUVERAIN OD	Sulcotrione 150 g/l + nicosulfuron 20 g/l	Maïs : 2 l/ha
VIBALLA	Halauxifen-méthyl 3,13 g/l	Tournesol : 1 l/ha

Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie pose de graves problèmes de santé publique.

Sa maîtrise ne concerne pas que les espaces agricoles et nécessite la mobilisation de tous les acteurs pour être efficace.

Des campagnes de sensibilisation sont réalisées auprès des particuliers, des collectivités et des filières agricoles.

Pour juguler sa prolifération, la prévention et la lutte sont rendues obligatoires par des **arrêtés préfectoraux**.

Chaque exploitant ou propriétaire doit détruire l'ambroisie jusqu'en limite de propriété, avant pollinisation, et si possible avant floraison et au plus tard au 1^{er} août de chaque année (zone agricole ou non agricole). Des interventions ultérieures peuvent être nécessaires pour gérer les problèmes de repousses. En cas de défaillance des occupants, le maire peut faire procéder à la destruction des plants d'ambrosies aux frais de l'intéressé.

L'élimination de l'ambroisie impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Que faire si je vois de l'ambroisie ?

► Sur ma propriété : je signale et j'agis !

► Hors de ma propriété et sur un terrain public : je signale ! et j'agis, si seulement quelques plants sont présents en les arrachant.

Je signale la zone infestée grâce à la plateforme interactive de signalement ambroisie.



Retrouvez le **Bulletin de Santé du Végétal** sur le site des Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté : <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr>

Avant toute utilisation de produits phytopharmaceutiques, ne pas oublier de bien lire l'étiquette présente sur le produit.

Pour plus d'informations : www.ambroisie.info
www.infloweb.fr
www.terresinovia.fr

www.signalement-ambroisie.fr
<https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte>
<http://ecophytopic.fr>

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté



CHAMBRES D'AGRICULTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Contacts & rédaction :

Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – 1, rue des Coulots – 21110 BRETENIERE – Tél. 03 80 28 81 20

Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort – 130 bis rue de Belfort – BP 939 – 25021 BESANCON CEDEX – Tél : 03 81 65 52 52

Chambre d'Agriculture du Jura – 455 Rue Colonel de Casteljau – BP 40417 – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX – Tél : 03 84 35 14 14

Chambre d'Agriculture de la Nièvre – 25, Boulevard Léon Blum – CS 40080 – 58028 NEVERS CEDEX – Tél. 03 86 93 40 60

Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire – 59, rue du 19 mars 1962 – CS 70 610 – 71010 MACON cedex – Tél. 06 75 35 25 23

Chambre d'Agriculture de Haute-Saône – 17 Quai Yves Barbier - BP 20189 – 70004 VESOUL CEDEX – Tél : 03 84 77 14 00

Chambre d'Agriculture de l'Yonne – 14 bis, rue Guynemer – CS 50289 – 89005 AUXERRE CEDEX – Tél. 03 86 94 22 22

Coordination : Chambre d'Agriculture de Bourgogne - Franche - Comté – 1, rue des Coulots – 21110 BRETENIERE – Tél. : 03 80 48 43 10

Les Chambres d'Agriculture de Côte d'Or, du Doubs-Territoire de Belfort, du Jura, de la Nièvre, de Haute-Saône, de Saône-et-Loire et de l'Yonne sont agréées par le Ministère chargé de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques avec le numéro d'agrément suivant : IF 01762.

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance n°72382940R/0010 garantissant notamment leur responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires.

Crédits photographiques : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.